

COMMUNE DE BONREPOS-SUR-AUSSONNELLE

Extrait du Registre des Arrêtés du Maire

ARRETE

Le Maire de la Commune de BONREPOS-SUR-AUSSONNELLE,

Vu le Code des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2212-1,
Vu le Code de la Route,

Considérant les travaux de Rénovation de la salle polyvalente,
Considérant que la première phase des travaux est programmé le lundi 23 octobre 2023,

ARRETE

Article 1 : Pour permettre l'installation des entreprises et la réalisation des travaux de rénovation de la salle polyvalente, l'accès au groupe scolaire sera fermé à la circulation, à partir de la rue de l'Aussonnelle, du 23/10/2023 au 15/07/2024 sauf :

- Enseignants
- Personnels scolaires
- Services de secours
- Services du Muretain Agglo

Article 2 : Une interdiction de passage matérialisée sera mise en place.

Article 3 : Monsieur le Maire de BONREPOS SUR AUSSONNELLE, et Monsieur le Commandant de Gendarmerie de SAINT-LYS sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Ampliation du présent arrêté sera transmise à Monsieur le responsable du secteur routier de MURET (pour information), ainsi qu'à la gendarmerie de SAINT-LYS.

Fait en Mairie le 29/09/2023

Le Maire

